

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

ÉDITO

Suisse Actuelles 4

*Bureau fédéral de l'égalité:
Patricia Schulz au gouvernail
Votations fédérales:
la bataille du rail*

Femmes Actuelles 7

*Mère Sofia dénonce:
«La papauté est une hérésie»*

Dossier 9

*A la maison et au-dehors,
je vaux de l'or
Un travail en or
31 fr. 50, 32 fr. 85
ou 34 fr. 35 de l'heure ?
Pourquoi une évaluation
monétaire du travail familial
et domestique ?
De la valeur avant toute chose*

Monde 16

*Barbara Hendricks:
ambassadrice de bonne volonté*

Société 17*D'exploitée à révoltée**Cultur... elles* 19

*A lire
Agenda
Courrier*

Cantons Actuelles 22*Regards* 24*Rencontre*

*Photo de couverture:
La chaussure, 1926*

Photographe: Ergy Landau

Une profession... de foi



«Il est bientôt midi et je n'ai encore rien fait !» Une petite phrase pernicieuse et pourtant si symptomatique. Qui n'a jamais eu ce sentiment de temps perdu où rien n'avance ? Entendez par là rien de ce que vous aviez prévu hors de la routine habituelle. Car vous avez déjà répondu trois fois au téléphone, préparé quatre petits déjeuners, mené les enfants en classe, fait les lits, rangé la cuisine, donné un coup de balai, écrit la liste des commissions et renvoyé un représentant un peu trop collant.

Assurément, ce que l'on fait rituellement dans un ménage, ce qui sera à refaire le lendemain, le surlendemain, et les 365 jours de l'année, se résume dans notre esprit à bien peu de chose. Rien, serez-vous tentée de dire. Parce que sur nombre de formulaires vous écrivez : sans profession. Le travail ménager et familial n'est pas un gagne-pain. Pire, travail silencieux, répétitif, invariable, et surtout gratuit, il n'a aucune valeur puisqu'il ne produit rien.

S'il ne s'agit pas, à travers le dossier que nous vous présentons ce mois-ci, de conclure au versement d'un salaire aux ménagères et mères de famille, il importe toutefois de démontrer l'urgence et la nécessité d'évaluer financièrement le travail au foyer. Un travail qui, s'il n'est pas un métier, en ce sens qu'il n'a ni horaire ni patron, et s'exerce sans formation préalable, n'en est pas moins astreignant et complexe, avec des responsabilités humaines, physiques et morales importantes.

Les prestations que fournissent gratuitement les femmes méritent une reconnaissance marchande, par simple souci d'équité. Même si, apprises sur le tas, elles n'exigent – ni ne délivrent – aucun diplôme. Le travail gratuit de l'épouse n'est pas un contrat en échange d'une alliance comme ce professeur de Lenzburg, qui cherchait récemment une ménagère-secrétaires pour mariage éventuel, semble le croire.

De nombreuses femmes consacrent – par choix ou par obligation – un bon quart de leur vie au bien-être d'une famille. Un travail que la société reconnaît indispensable à son bon fonctionnement, mais auquel elle n'accorde aucune valeur économique. Les statisticiens classent même les épouses et mères au foyer parmi les inactives, au même titre que les enfants, les retraités ou les handicapés. Le travail domestique et familial représente une part importante, mais invisible, du produit national brut. Il n'entre pourtant jamais dans sa calculation parce que, dispensé dans la sphère privée, il est considéré comme improductif.

L'évaluation du travail effectué au foyer a pourtant sa justification. Comment sinon indemniser une personne en cas d'invalidité ou d'accident ? Comment fixer équitablement une pension au moment de la retraite ou lors d'une séparation ?

La valorisation du travail ménager et familial est indispensable aussi lorsque, les enfants élevés, la femme cherche à investir à nouveau le marché du travail. La somme d'expériences qu'elle a acquises devrait devenir un élément positif de son curriculum vitae.

Pour que la place d'un homme ou d'une femme au foyer ne soit plus un «sacrifice», même librement et allégrement consenti, il est temps que ce travail soit considéré comme une vraie profession, avec ses droits, ses assurances et sa reconnaissance sociale et économique.

Sylviane Klein